



8, rue Claude Lewy
45073 ORLEANS CEDEX 2
☎ 02 38 51 82 82
E-mail : javer-audit@javer.fr

CAMELEON Association France

Association loi 1901

82, rue Philibert Guide
71100 Chalon sur Saône

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Comptes annuels – Exercice clos le 31 décembre 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Aux membres de l'association,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CAMELEON ASSOCIATION FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie six du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

3. **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Les notes de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables suivies par votre association. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus, les informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Nous nous sommes assurés que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans la note « Autres informations » de l'annexe, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. **Vérification spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de votre association.

5. **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de dissoudre l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

6. **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

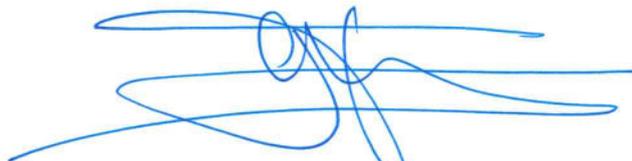
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Orléans, le 3 mai 2024,

Le Commissaire aux comptes,

JAVER AUDIT

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and horizontal strokes, positioned above the name 'Anil Javer-Kala'.

Anil Javer-Kala

ASS CAMELEON ASSOCIATION FRANCE

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	16 296	16 296	-	-
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	1 110	1 110	-	-
Autres immobilisations corporelles	27 521	20 590	6 931	6 833
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP et autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	6 600		6 600	6 600
Total	51 527	37 996	13 531	13 433
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	716 571		716 571	992 350
Divers				
Valeurs mobilières de placement	461 188		461 188	455 422
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 200 260		1 200 260	1 081 148
Charges constatées d'avance	4 830		4 830	4 182
Total	2 382 849		2 382 849	2 533 102
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Prime de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 434 375	37 996	2 396 379	2 546 534



ASS CAMELEON ASSOCIATION FRANCE

Bilan

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	215 444	215 444
Première situation nette établie		
Fonds statutaires		
Dotations non consommables		
Autres fonds propres sans droit de reprise	215 444	215 444
Fonds propres avec droit de reprise	-	-
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves	200	200
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	200	200
Autres réserves		
Report à nouveau	700 681	523 982
Excédent ou déficit de l'exercice	208 776	176 699
Situation nette (sous-total)	1 125 103	916 324
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
Total	1 125 103	916 324
FONDS REPORTÉS ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	109 823	343 005
Total	109 823	343 005
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	8 000	
Total	8 000	
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 757	26 223
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	99 988	61 577
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	210 794	256 728
Produits constatés d'avance	830 913	942 678
Total	1 153 453	1 287 206
Ecarts de conversion - Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 396 379	2 546 534

JAVIER
audit

ASS CAMELEON ASSOCIATION FRANCE

Compte de résultat

	31/12/2023	31/12/2022	Abs (M)	Abs (%)
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations 756000 - COTISATIONS	10 360 10 360	10 609 10 609	- 249 - 249	-2,35% -2,35%
Ventes de biens et de services	10 578	58 425	- 47 847	-81,89%
Ventes de biens				
Ventes de prestations de services	10 578	58 425	- 47 847	-81,89%
Produits de tiers financeurs	1 282 532	1 581 224	- 298 692	-18,89%
Concours publics et subventions d'exploitation	366 058	180 977	185 081	102,27%
Vts des fondateurs ou conso. de la dot. consom				
Ressources liées à la générosité du public	475 570	443 574	31 996	7,21%
Contributions financières	440 905	956 673	- 515 769	-53,91%
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de charges				
Utilisation des fonds dédiés	343 005	581 603	- 238 598	-41,02%
Autres produits	93	130	- 37	-28,48%
Total I	646 566	2 231 991	585 423	-26,23%
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises				
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	126 727	104 066	22 661	21,78%
Aides financières	520 339	1 227 055	- 706 717	-57,59%
Impôts, taxes et versements assimilés	13 406	3 709	9 697	261,47%
Salaires et traitements	339 663	271 123	68 540	25,28%
Charges sociales	117 548	105 776	11 773	11,13%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 406	2 652	1 754	66,15%
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés	109 823	343 005	- 233 182	-67,98%
Autres charges	14	80	- 65	-82,26%
Total II	1 231 927	2 057 465	825 539	-40,12%
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	414 642	174 526	240 116	137,58%
PRODUITS FINANCIERS				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	9 979	3 112	6 867	220,67%
Repr./ provisions, dépréciations et tranferts charges				
Différences positives de change				
Produits nets / cessions de valeurs mobilières de placement				
Total III	9 979	3 112	6 867	220,67%
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amort., aux dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes / cessions de valeurs mobilières de placement				
Total IV				
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	9 979	3 112	6 867	220,67%
3. RESULTAT COURANT avant impôt	424 621	177 638	246 983	139,04%

JAVIER
audit

ASS CAMELEON ASSOCIATION FRANCE

Compte de résultat

	31/12/2023	31/12/2022	Abs. (M)	Abs. (%)
	31/12/2022	31/12/2022	Abs. (M)	Abs. (%)
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion	1 016			
Sur opérations en capital				
Reprises provisions, dépréciations et transferts charges				
Total V	1 016	-	1 016	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	200 000	439	199 561	45456,01%
Sur opérations en capital				
Dotations aux amort., aux dépréciations et provisions	14 724		14 724	
Total VI	214 724	439	214 285	48809,83%
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	- 213 708	- 439	- 213 269	48578,45%
Participation des salariés (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	2 134	500	1 634	326,80%
Total des produits (I + III + V)	1 657 563	2 235 103	- 577 540	-25,84%
Total des charges ((II + IV + VI + VII + VIII)	1 448 785	2 058 404	- 609 620	-29,62%
EXCEDENTS OU DEFICITS	208 778	176 699	32 080	18,15%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Bénévolat	56 858	87 124	- 28 266	-32,44%
Prestations en nature	159 626	424 935	- 265 309	-62,44%
Dons en nature	2 252	4 384	- 2 132	-48,64%
TOTAL	218 736	516 443	- 295 707	-57,26%
CHARGES DES CONTRIBUTIONS				
Secours en nature	2 252	4 384	- 2 132	-48,64%
Mise à disposition gratuite				
Prestations en nature	159 626	424 935	- 265 309	-62,44%
Personnel bénévole	56 858	87 124	- 28 266	-32,44%
TOTAL	218 736	516 443	- 295 707	-57,26%



ANNEXE SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE 2023

Clos le 31 décembre 2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 2 396 379 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 208 778 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Description de l'objet social

CAMELEON Association France agit pour un monde sans violences sexuelles à l'égard des enfants et des adolescents. La protection, l'accompagnement et la réhabilitation des victimes de violences sexuelles constituent un aspect fort de la mission de CAMELEON, qui veille également à sensibiliser et responsabiliser les communautés, les familles et leurs enfants aux droits de l'Enfant dans la perspective d'un développement économique et social durable.

NOS MISSIONS AUX PHILIPPINES :

Protection et Guérison : CAMELEON a construit trois Maisons d'Accueil aux Philippines destinées à accueillir, protéger et héberger des jeunes filles victimes de violences sexuelles. Grâce à une équipe professionnelle locale qui leur est dédiée, les jeunes filles vont à l'école, bénéficient de soins médicaux, psychologiques, d'une assistance juridique et pratiquent des activités sportives et de cirque, artistiques et récréatives afin de soigner leurs traumatismes et se reconstruire.

Réinsertion et Autonomie : Après 3 à 4 ans passés en Maison d'Accueil, les jeunes filles sont réinsérées dans leur famille ou en famille d'accueil. Elles restent accompagnées par CAMELEON jusqu'à ce qu'elles terminent leurs études et deviennent complètement autonomes et responsables.

Education, Formation et Développement communautaire : Grâce à des parrainages scolaires, des jeunes garçons et jeunes filles issus de familles défavorisées et en situation de déscolarisation ont accès à l'éducation, à des formations professionnelles et/ou à un cursus d'études supérieures. CAMELEON agit directement auprès des familles et des communautés locales avec des actions de soutien à la parentalité, des actions sociales et sanitaires et des projets générateurs de revenus. Les jeunes et les familles sont formés et responsabilisés ; ils deviennent des acteurs du changement et des leaders dans leur communauté pour porter la mission de l'association et réduire les cas de violences sexuelles et violences domestiques.

Sensibilisation, Prévention et Plaidoyer : CAMELEON mène des actions de sensibilisation et de plaidoyer auprès des populations, des autorités locales, nationales et internationales afin de prévenir les violences sexuelles et la maltraitance sur les enfants. Dans ce cadre, CAMELEON forme d'anciens bénéficiaires pour qu'ils deviennent ambassadeurs et interviennent auprès des populations locales pour défendre les droits de l'Enfant.

Urgence : CAMELEON intervient en urgence, notamment en cas de catastrophes naturelles, pour fournir des soins, de la nourriture, des vêtements ou toute autre forme d'aide comme la reconstruction des maisons des familles, du personnel local et des structures d'accueil.

NOS MISSIONS EN FRANCE :

Prévention et Education : CAMELEON intervient en milieu scolaire et périscolaire avec une démarche d'éducation à la citoyenneté pour sensibiliser les élèves aux droits de l'Enfant, à la prévention des violences, y compris sur Internet et les réseaux sociaux, à l'égalité filles-garçons et à la solidarité internationale.

Sensibilisation et Formation : CAMELEON agit dans le but d'éveiller les consciences auprès du grand public sur les violences sexuelles et renforcer les compétences des parents et des professionnels pour protéger les enfants, y compris sur Internet et les réseaux sociaux.

Plaidoyer et Mobilisation : CAMELEON mène des actions de plaidoyer auprès des institutions et des pouvoirs publics dans la perspective de faire évoluer les lois et inscrire les droits de l'Enfant comme priorité stratégique et politique. En travaillant avec les membres de son réseau, CAMELEON encourage les débats publics et interpelle les pouvoirs publics pour mieux protéger les enfants contre les violences et la maltraitance.

Vie associative France et International : CAMELEON pilote et anime un réseau international d'antennes et de relais. La communication, les échanges de bonnes pratiques, les actions de collecte de fonds, de recherche de parrains/marraines, la formation de bénévoles et volontaires terrain, et l'organisation d'évènements permettent la mise en œuvre des projets et programmes.

MOYENS :

En France comme aux Philippines, les administrateurs et les équipes composées de salariés, stagiaires, bénévoles et volontaires permettent la réalisation des différentes missions de CAMELEON.

Pour la bonne mise en œuvre des projets et programmes en France et aux Philippines, CAMELEON mène différentes actions : appel à la générosité publique et collectes de fonds, recrutement, formation et soutien de bénévoles et de volontaires, organisation d'évènements, vente de produits issus de l'artisanat philippin, communication externe contribuant à la visibilité et la notoriété de l'association, échange de bonnes pratiques.

En outre, CAMELEON a mis en place un système de parrainages scolaires pour ses bénéficiaires, avec des marraines et parrains, qui vise à financer les études mais aussi les soins apportés aux enfants et leurs familles. CAMELEON peut également s'appuyer sur des bailleurs/partenaires/mécènes publics et privés pour financer les projets et programmes, apporter un soutien technique et/ou renforcer les compétences des équipes à travers le mécénat de compétence, ainsi que des réseaux dont l'association est membre pour mieux protéger les enfants.

Enfin, l'antenne suisse de CAMELEON collecte des fonds et des parrainages pour soutenir financièrement les actions et programmes de l'association aux Philippines. CAMELEON s'appuie également sur des organisations partenaires au Luxembourg, en Andorre, aux États-Unis, au Japon et en Belgique qui contribuent à soutenir financièrement ses programmes.

Faits caractéristiques

L'année 2023 a été marquée par l'évolution des modalités de financement du MAEE du Luxembourg. Ce dernier a décidé dans le courant de l'année que les fonds versés à CHL ne devaient désormais plus transiter par Caméléon France avant d'être reversés par Caméléon Philippines. Ainsi, sur l'exercice 2023, l'intégralité des fonds ont été versés directement par CHL à Caméléon Philippines ce qui a donc impacté à la baisse le niveau des produits de Caméléon France et de ses dépenses de Missions Sociales.

Par ailleurs, une créance de 600 K€ avait été comptabilisée au 31/12/2022 vis-à-vis de CHL au titre du MAEE ainsi qu'un Produit Constaté d'Avance pour l'exercice 2023 à hauteur de 400 K€. Le produit de 200 K€ relatif à l'exercice 2022 n'avait à tort pas fait l'objet d'un report en fonds dédiés. Il en résulte, en 2023, la dépréciation de la créance pour la quote-part 2022 à savoir 200 K€.

En parallèle, l'analyse des fonds dédiés a fait ressortir des soldes historiques pour lesquels aucun mouvement n'ont été constatés depuis des années et sans identification d'engagements de dépenses précis à venir. Aussi, il a été décidé de reprendre ces fonds non justifiés (notamment fonds dédiés parrainage à hauteur de 260 K€). Les fonds dédiés au 31/12/2023 correspondent ainsi uniquement aux ressources affectées en 2023 par des financeurs à des projets définis qui n'ont pas pu être utilisés sur l'exercice.

L'impact de ces deux faits marquants est positif sur un plan financier et vient conforter un exercice déjà excédentaire. La situation financière de l'association reste stable.

Evènements post clôture

Absence d'évènement significatif.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de

l'établissement des dits comptes annuels, du règlement 2018-06, modifié par le règlement ANC N° 2020-08 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Installations techniques : 5 à 10 ans
- Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel informatique : 3 ans
- Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

L'exercice 2021 a vu la mise en place de la comptabilité d'engagement qui consiste à enregistrer en produit et créance la totalité du montant de la convention signée avec les fonds donateurs, quelle que soit la durée de celle-ci.

A chaque fin d'exercice, il est passé une écriture de produit constaté d'avance pour la partie des dons qui concerne les exercices futurs.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

➤ Tableau des immobilisations

	Au début l'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	16 296	7 620	7 620	16 296
Immobilisations incorporelles	16 296	7 620	7 620	16 296
- Terrains				
- Constructions sur soi propre				
- Constructions sur soi d'autrui				
- Instal.générales, agencements et aménagements constr.				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels	1 110			1 110
- Instal.générales, agencements aménagements divers	2 500			2 500
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	21 413	3 608		25 021
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	25 023	3 608		28 631
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres Participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	6 600			6 600
Immobilisations financières	6 600			6 600
ACTIF IMMOBILISE	47 919	11 228	7 620	51 527

➤ Amortissements des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	16 296	896	896	16 296
Immobilisations incorporelles	16 296	896	896	16 296
- Terrains				
- Constructions sur soi propre				
- Constructions sur soi d'autrui				
- Instal.générales, agencements, aménagements construc.				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels	1 110			1 110
- Instal.générales, agencements aménagements divers	1 003	250		1 253
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	16 077	3 260		19 337
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	18 191	3 510		21 700
ACTIF IMMOBILISE	34 487	4 406	896	37 996

Actif circulant

➤ Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 003 132 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à moins d'un an	Echéance à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	6 600		6 600
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	716 571	421 571	295 000
Charges constatées d'avance	4 830	4 830	
Total	728 001	426 401	301 600
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

➤ Produits à recevoir

	Montant
DIVERS PRODUITS A RECEVOIR	63 659
Total	63 659

Tableau de variation des fonds associatifs

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation au résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	215 444				215 444
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves	200				200
Report à nouveau	523 982	176 699			700 681
Excédent ou déficit de l'exercice	176 699	176 699	208 778		208 778
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	916 324		208 778		1 125 103

Tableau des Provisions :

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Autres provisions pour charges		8 000			8 000
Total		8 000			8 000

La provision constituée correspond à un risque de charges à payer en lien avec le bail.

Dettes

➤ Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 153 453 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à moins d'un an	Echéance plus d'un an	Echéance plus de 2 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 757	11 757		
Dettes fiscales et sociales	99 988	99 988		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	210 794	210 794		
Produits constatés d'avance	830 913	535 915	294 998	
TOTAL	1 153 453	858 455	294 998	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURN FACT NON PARVENUES	6 863
DETTES POUR CONGES PAYES	17 696
PROV PRIMES	27 274
CHARGES SOC SUR CP	6 803
PROV CHARGES S/PRIMES	2 510
ETAT CHARGES A PAYER	
Total	61 146

Comptes de régularisation

➤ Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	4 830		
Total	4 830		

➤ Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATEES D AVANCE	830 913		
Total	830 913		

Le compte « produits constatés d'avance » comprend l'ensemble des engagements des financeurs relatifs aux exercices futurs.

Notes sur le compte de résultat

Résultat de l'association :

Le résultat est un excédent de 208 778 €.

Charges et produits d'exploitation et financiers

- **Cotisations et ventes de biens et services :**

	Montant
Vente photos	9
Prestations de services	8 305
Vente de marchandises	2 265
Cotisation	10 360
Total	20 938

- **Concours publics et subventions d'exploitation :**

Le total de ces produits s'est élevé à 366 058 € soit une progression de 185 081 € par rapport à l'exercice 2022 qui s'explique principalement par l'évolution de la subvention AFD.

En effet, Caméléon a signé le 28/11/2023 une nouvelle convention dans le cadre de la poursuite du programme. Or, cette convention porte sur la période du 1/09/2022 au 31/08/2025. Aucun Produit à recevoir n'avait été constaté en 2022. Ainsi, sur l'exercice 2023, c'est la quote-part du 1/09/2022 au 31/12/2023 qui est comptabilisée.

Les autres fonds publics se chiffrent à 54 166 € soit une progression de 15 742 € par rapport l'année 2022. Ils se décomposent comme suit :

Région Ile De France : 4 166 €

Cité Educative Aulnay-sous-Bois : 16 666 €

Direction Générale de la Cohésion Sociale : 33 333 €

- Concours publics et subventions octroyés sur 2023

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	GAF	Autres	Total
Concours publics						
Subvention d'exploitation			20 000		700 000	720 000
Subvention d'équilibre						
Subvention d'investissement						
Total			20 000		700 000	720 000

Collectivités Territoriales : 10 000 € Région Ile de France et 10 000 € Cité Educative Aulnay Sous Bois

Autres : AFD pour 700 000 €

- **Ressources liées à la Générosité du public :**

Ces produits se sont chiffrés à 475 570 € soit une hausse de 31 996 € par rapport à l'exercice 2022.

- **Contributions financières des entreprises :**

Ce poste s'est élevé à 440 905 € soit une forte baisse de 515 769 €. Le montant des contributions affectées aux Missions Sociales Philippines diminue drastiquement du fait de l'arrêt du passage des flux MAE et NIF via Caméléon France. Les comptes 2022 intégraient 750 K€ de PCA pour NIF (150 K€) et pour le MAE (600 K€).

- **Utilisations des fonds dédiés :**

La reprise des fonds dédiés se chiffre à 343 005 €.

L'analyse de ces fonds a fait ressortir des soldes historiques sans mouvement constaté depuis des années et sans identification d'engagements de dépenses précis à venir. Aussi, il a été décidé de reprendre ces fonds non justifiés (notamment fonds dédiés parrainage à hauteur de 260 K€). Les fonds dédiés au 31/12/2023 correspondent ainsi uniquement aux ressources affectées en 2023 par des financeurs à des projets définis qui n'ont pas pu être utilisées sur l'exercice.

- **Rémunération du Commissaire aux Comptes :**

Honoraire de certification des comptes : 4 800 euros

Charges et produits exceptionnels :

Le montant des charges exceptionnelles s'est élevé à 214 724 € en 2023. Ces charges se compose pour l'essentiel de la constatation de la créance de CHL devenue irrécouvrable sur l'exercice au titre du financement du MAEE.

Pour rappel, le MAEE du Luxembourg finance les programmes aux Philippines à hauteur de 900 K€ par site sur la période allant du 1/09/2020 au 31/08/2023. Ces fonds sont collectés par l'association CHL (Coopération Humanitaire Luxembourg) qui jusqu'à présent les reversait à Caméléon France avant transfert à Caméléon Philippines. Cela représente ainsi 1 800 K€ sur l'intégralité de la période. La dernière tranche de 600 K€ a été comptabilisée en 2022 en engagement à hauteur de 200 K€ sur 2022 et 400 K€ sur 2023. Or, le MAEE a décidé courant 2023 que les fonds devaient directement être transmis par CHL à Caméléon Philippines. Il en résulte que la créance de 600 K€ dans les comptes au 31/12/2022 est devenue irrécouvrable. L'engagement 2024, qui figurait en PCA, a été annulé pour 400 K€. Il demeure 200 K€ au titre de 2022 qui ne seront jamais recouverts.

Le produit de 200 K€ relatif à l'exercice 2022 n'avait à tort pas fait l'objet d'un report en fonds dédiés. Il en résulte, en 2023, la dépréciation de la créance pour la quote-part 2022 à savoir 200 K€.

Autres informations

Effectif

➤ Effectif moyen du personnel

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif Equivalent Temps Plein
Cadres		3,30	3,30	3,30
Employés		4,17	4,17	4,17
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
Total	0	7,47	7,47	7,47

Informations sur les dirigeants

➤ Rémunérations allouées aux dirigeants

Information non mentionnée dans la présente annexe car elle conduirait à communiquer indirectement une rémunération individuelle.

Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

Contributions volontaires

La valorisation des contributions volontaires se décompose comme suit et se retrouve dans les comptes hors bilan:

- personnel bénévole : 56 858 €
- mise à disposition gratuite de prestations : 159 626 €
- secours en nature : 2 252 €

Valorisation des heures bénévoles:

3 159 heures correspondant à des missions réalisées en France et aux Philippines valorisées en fonction d'un taux horaire applicable (allant de 16€ à 26€).

La mise à disposition gratuite de prestations regroupe du mécénat de compétences en informatique, comptabilité, fiscalité, gouvernance, communication ainsi que la participation des collaborateurs d'entreprise à des journées solidaires.

Elle vise également l'expédition des colis aux Philippines, la gestion du site internet et la mise à disposition d'adresses mails.

Le secours en nature correspond à des dons en nature et notamment une ristourne sur l'assurance pour un montant de 450 € et des dons en nature envoyés aux Philippines pour un montant de 1 802 euros.

Fonds dédiés

	À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REVENUS	UTILISATION		TRANSFERTS	À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	
			MONTANT GLOBAL	Dont remboursements		MONTANT GLOBAL	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subvention d'exploitation Subvention AFD	0 €		- €				
Contribution financières d'autres organismes							
Contribution des entreprises affectées MSP - AFD	14 794 €	43 337,00 €	14 794 €			43 337 €	
Contribution des entreprises affectées MSP - Autres	69 090 €	64 938,86 €	69 090 €			64 939 €	
	83 885 €	108 275,86 €	83 884,24			108 276 €	
Ressources liées à la générosité du public							
Dons parrainages	259 612 €	1 169,03 €	259 612 €			1 168 €	
Dons cadeaux	-344 €		344 €			0 €	
Dons particuliers MSP	-534 €		534 €			0 €	
Dons spécifiques fileurs	386 €	378,57 €	386 €			379 €	
TOTAL	343 005 €	109 823,46 €	343 004 €	0 €	0 €	109 824 €	0 €

Compte de Résultat par origine et destination

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice N 31/12/2023	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022	Exercice N-1 31/12/2022
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1- Ressources liées à la générosité du public				
1.1 Cotisations sans contrepartie	10 360	10 360	10 609	10 609
1.2 Dons, legs et mécénats				
- Dons manuels	359 477	359 477	350 867	350 867
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénats	116 093	116 093	92 707	92 707
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	2 274	2 274	41 198	41 198
2 - Produits non liés à la générosité du public				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	440 905		956 673	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	19 392		20 469	
3- Subventions et autres concours publics	366 058		180 977	
4- Reprises sur provisions et dépréciations				
5- Utilisations des fonds dédiés antérieurs	343 005	259 120	581 603	346 404
Total	1 657 563	747 323	2 235 103	841 785
CHARGES PAR DESTINATION				
1- Missions sociales				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	153 633	32 578	143 021	6 155
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	136 532	63 852	127 223	67 249
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	520 339	193 980	1 227 055	319 116
2- Frais de recherche de fonds				
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	51 192	51 192	26 675	26 675
2.1. Frais de recherche d'autres ressources	75 601		93 541	
3- Frais de fonctionnement	188 021	111 476	94 732	79 585
4- Dotations aux provisions et dépréciations	211 510		2 652	
5- Impôts sur les bénéfices	2 134		500	
6- Reports en fonds dédiés de l'exercice	109 823	1 548	343 005	259 120
Total	1 448 785	454 625	2 058 404	757 901
EXCEDENTS OU DEFICITS	208 778	292 698	176 699	83 885

B - PRODUITS ET CHARGES
PAR ORIGINE ET DESTINATION

	Exercice N 01/03/2023	Exercice N Dont générosité du public	Exercice N-1 31/12/2022	Exercice N-1 Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - Contributions volontaires liées à la Générosité du public				
1.1 Bénévolat	56 858	56 858	87 124	87 124
1.2 Prestations en nature	159 626	159 626	424 935	424 935
1.3 Dons en nature	2 252	2 252	4 384	4 384
2 - Contributions volontaires non liées à la Générosité du public				
2.1 Bénévolat				
2.2 Prestations en nature				
2.3 Dons en nature				
3 - Concours publics en nature				
3.1 Prestations en nature				
3.2 Dons en nature				
Total	218 736	218 736	516 443	516 443
CHARGES PAR DESTINATION				
1- Contributions volontaires aux missions sociales				
1.1 Réalisées en France	21 802	21 802	48 982	48 982
1.2 Réalisées à l'étranger	35 056	35 056	38 142	38 142
2- Contributions volontaires à la recherche de fonds				
2.1. Frais d'appel à la générosité du public				
2.1. Frais de recherche d'autres ressources				
3 - Contributions volontaires au fonctionnement	161 878	161 878	429 319	429 319
Total	218 736	218 736	516 443	516 443
EXCEDENTS OU DEFICITS				



Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022
EMPLOIS PAR DESTINATION		
1- Missions sociales		
1.1 Réalisées en France	32 578	6 155
- Actions réalisées par l'organisme		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France		
1.2 Réalisées à l'étranger		
- Actions réalisées par l'organisme	63 852	67 249
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	193 980	319 116
2- Frais de recherche de fonds		
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	51 192	26 675
2.1. Frais de recherche d'autres ressources		
3- Frais de fonctionnement	111 476	79 585
Total des emplois	453 078	498 780
4- Dotations aux provisions et dépréciations		
5- Reports en fonds dédiés de l'exercice	1 548	259 120
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	292 698	83 885
Total	747 323	841 785
RESSOURCES PAR ORIGINE		
1- Ressources liées à la générosité du public		
1.1 Cotisations sans contrepartie	10 360	10 609
1.2 Dons, legs et mécénats		
- Dons manuels	359 477	350 867
- Legs, donations et assurances-vie		
- Mécénats	116 093	92 707
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	2 274	41 198
Total des ressources	488 203	495 381
2- Reprises sur provisions et dépréciations		
3- Utilisations des fonds dédiés de l'exercice	259 120	346 404
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
Total	747 323	841 785

Les ressources collectées auprès du public comprennent les dons sans contrepartie des particuliers.

Les autres fonds privés contiennent les dons en provenance des personnes morales obtenus à notre demande ou spontanément pour le financement des missions sociales, des frais de fonctionnements, et des frais de recherche des autres ressources.

Afin d'être conforme au nouveau règlement comptable CRC N° 2008-12, l'association CAMELEON a mis en place une comptabilité analytique.

Celle-ci permet de répartir les charges en fonction des postes du compte emplois annuel des ressources qui sont les suivants :

- missions sociales
- frais de recherche de fonds
- frais de fonctionnement.

Toutes les charges d'exploitation ont été réparties ainsi lors de leur imputation comptable en fonction de leur nature.

Règle de répartition des frais de collecte de fonds :

Dans le CER les frais de recherche de fonds se divisent en 2 postes :

- frais d'appel à la générosité public
- frais de recherche des autres ressources

Les frais de recherche issus de l'analytique ont été répartis au prorata en fonction des ressources collectées suivantes :

- dons et legs collectés lié à la générosité du public
- autres fonds privés
- subventions et autres concours publics

Règle de répartition des emplois de ressources collectées auprès du public.

Les ressources collectées auprès du public sont réparties de la façon suivante.

Les frais d'appel à la générosité du public sont financés à 100% par les ressources collectées auprès du public.

Pour les missions sociales France et étranger la répartition s'appuie sur la ventilation analytique.

AUTRES INFORMATIONS ISSUES DU COMPTE EMPLOIS DES RESSOURCES.

Le pourcentage des couts d'appel à la générosité par rapport au total des fonds issus de la générosité est de 10,5 %.

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Aux membres de l'association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

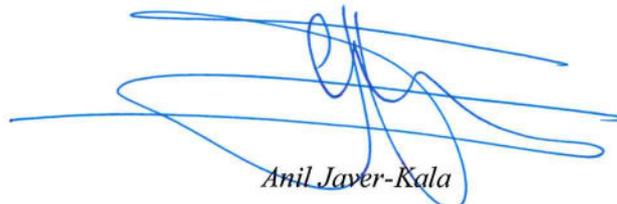
CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Orléans, le 3 mai 2024,

Le commissaire aux comptes

JAVER AUDIT


Anil Javer-Kala



commissaire
aux comptes